



le Grand Clermont



# USAGE du FONCIER AGRICOLE et transition des fermes



Que peut **l'élu local**?

Retours d'expériences  
vécues par les élus de 8 communes  
du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire



Au loin, le village de Montmorin (près de Billom) blotti au pied d'une vieille cheminée de volcan coiffée par le château médiéval. Au premier plan, le troupeau de vaches salers de Guillaume Bernard, agriculteur à Saint-Julien-de-Coppel (2017).

# ÉDITORIAL

Chères et chers collègues,

Le foncier est un des domaines prioritaires dans les décisions des collectivités locales. Il est, plus que jamais, sollicité pour des usages souvent contradictoires. Trouver le consensus n'est ainsi pas toujours aisé sur ce sujet. En tant qu'élu.e.s, vous êtes appelé.e.s de plus en plus à être actrices et acteurs essentiels des transitions agricoles et de l'alimentation durable. La démarche apparaît sinieuse et complexe mais, pour tenter de la saisir, qui mieux que vous, élu.e.s locaux, pour partager un retour d'expérience ?

Sur la base du retour d'expériences, et à partir de l'accompagnement de 8 communes volontaires, situées sur le territoire du PAT Grand Clermont / Parc Livradois-Forez, de taille et de situation géographique différentes (Sauviat, Saint Genès-Champanelle, Saint Jean d'Heurs, Mirefleurs, Riom, Bonneval, Pignols et Vic-le-Comte), le présent livret recense les moyens mobilisés pour organiser la

transmission, l'installation et la mise en place d'une activité agricole. Les principales réflexions soulevées sont les suivantes : introduire les questions agricoles au sein du conseil municipal, dénouer les clivages entre élus autour du modèle agricole à favoriser sur son territoire, faire évoluer l'utilisation des terrains par les documents d'urbanisme et la veille foncière, optimiser les conditions d'installation agricole, impliquer les propriétaires fonciers dans une réflexion pour préserver le foncier ; à chacune, des pistes de solutions ou d'actions sont suggérées.

Puisse ce livret faciliter votre propre questionnement, et y répondre dans la mesure du possible.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration de ce livret, et témoigné ainsi de leur engagement collectif pour une agriculture locale et durable sur notre territoire.

le **Grand Clermont**

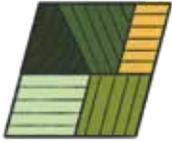
**Marc REGNOUX**

Vice- président du Grand Clermont en charge du PAT



**Nathalie BOUDOUL**

Vice- présidente du Parc Livradois-Forez en charge du PAT



# Transformer notre agriculture est **possible**

## Les sols constituent une ressource indispensable pour nous nourrir.

---

Pour couvrir localement une partie des besoins alimentaires des habitants du territoire et garantir le maintien de sols vivants et fonctionnels d'ici 2050 en intégrant les impacts du changement climatique, le diagnostic du PAT préconise d'orienter le foncier agricole vers des modèles d'exploitation et des pratiques de production agroécologiques dont l'agriculture biologique.

## En France, les collectivités publiques ne sont propriétaires que de 5 % des terres agricoles.

---

C'est peu. Pour agir à plus grande échelle sur la destination du foncier agricole et le renouvellement des générations de paysans, il sera nécessaire de travailler main dans la main avec d'autres acteurs dont les propriétaires privés.

## Nous sommes à un tournant générationnel.

---

La moitié de la surface agricole utile (SAU) française appartient à des propriétaires privés de plus de 65 ans. 25% des agriculteurs français ont plus de 60 ans. Cela implique qu'à très court terme, près de 5 millions d'hectares de terres changeront de propriétaires ou d'exploitants. Ils partiront pour l'agrandissement, l'artificialisation ou de nouvelles installations. Alors que des générations d'exploitants ont investi dans leur outil de production, beaucoup de candidats à l'installation se retrouveront face à l'impossibilité de reprendre le foncier et les fermes tels qu'ils existent aujourd'hui : trop grands, trop chers, trop capitalisés. La destination de ce foncier agricole sera donc décisive pour la souveraineté alimentaire des territoires.

## L'avenir des terres agricoles doit être au cœur du débat public.

---

Les citoyens expriment une demande croissante pour une alimentation locale et vertueuse. Les réglementations en vigueur (comme la loi Egalim ou la loi Climat et Résilience) et des dispositifs comme les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), fixent des objectifs forts en matière d'agriculture, d'alimentation et d'environnement. C'est en agissant collectivement pour préserver les terres agricoles que nous maintiendrons la diversité des paysages, que nous participerons à l'amélioration de la santé publique et que nous permettrons la création d'emplois qui renforcent le tissu social local.

## Les collectivités locales sont bien placées pour mener ce changement.

Les communes et les intercommunalités possèdent des compétences adaptées pour soutenir des activités agricoles ancrées sur les territoires, qui génèrent de la valeur ajoutée tout en contribuant au maintien de la biodiversité et des ressources naturelles. Sur les territoires, les élus s'engagent dans des démarches diverses et peuvent faire bouger les lignes : PLUi, diagnostics fonciers, actions foncières innovantes et partenariales.

## Débattre du modèle agricole est difficile.

Les pratiques agricoles, le foncier, l'installation sur une ferme ou sa transmission sont des sujets complexes. Ils relèvent à la fois de choix économiques et d'histoires personnelles. En parler peut parfois être source de tensions mais il est possible de créer des lieux de rencontre et d'échange pour appréhender ces sujets de manière informée et nuancée avec d'autres élus, des agriculteurs, des voisins ou des habitants.



## L'élu local est un acteur crucial.

Même s'il ne peut pas convaincre tout le monde, ses choix politiques peuvent orienter les activités, le dynamisme et l'attractivité d'un territoire. C'est aussi un interlocuteur privilégié pour les cédants et les porteurs de projets dans leurs démarches respectives car il connaît bien le contexte local. Parfois, aller à la rencontre d'un agriculteur, discuter avec des propriétaires privés, constituent des actions de facilitation peu coûteuses mais qui peuvent s'avérer décisives.

# Quelques repères **sur l'agriculture** et **ses enjeux** sur le Grand Clermont et en Livradois-Forez

## OCCUPATION DE L'ESPACE

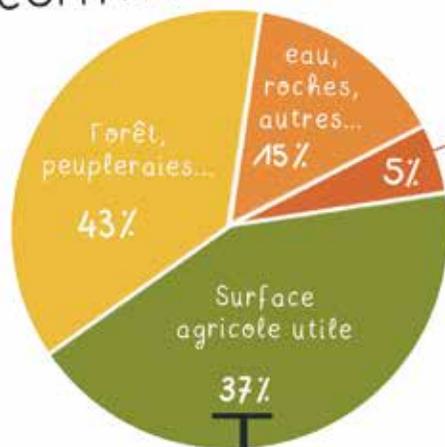
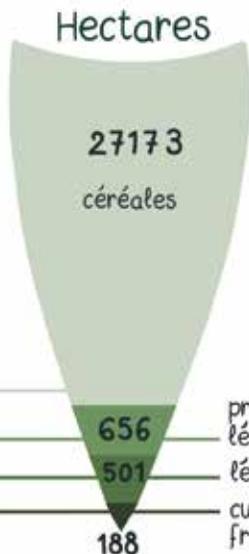
**AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

86% de la SAU

**AB**

14 216 ha TOTAL

- 1347 ha
- 178 ha
- 49 ha
- 69 ha



**164 106 ha**

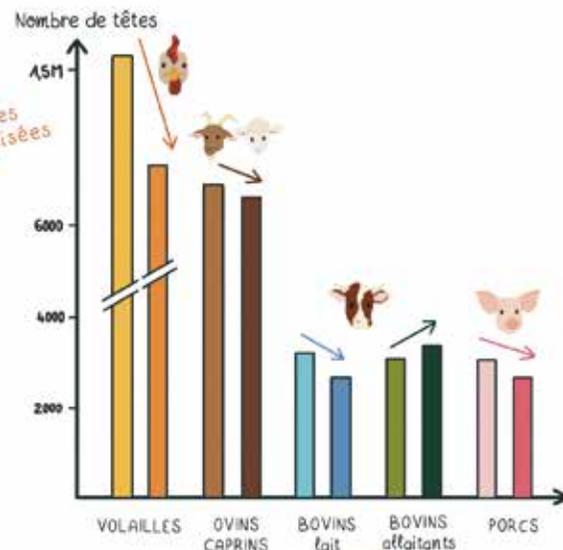
Stabilité de la SAU entre 2010 et 2020

**CULTURE**

**ÉLEVAGE**

**DES ESPACES AGRICOLES VARIÉS**

Evolution des cheptels entre 2010 et 2020



Accélération de la conversion BOVINS

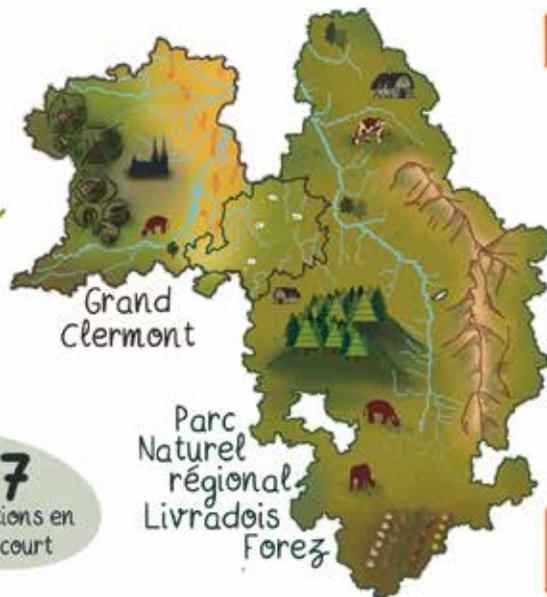
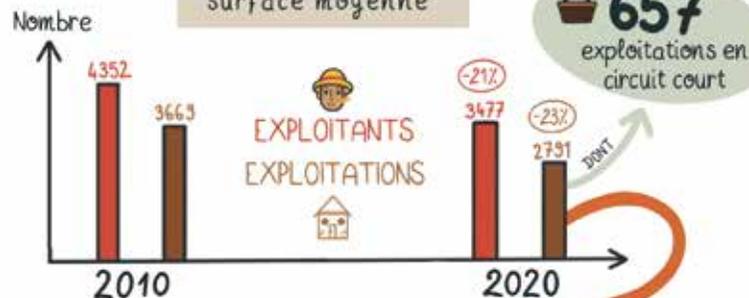
lait → viande

## ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS

2010 → 2020



Disparition de 1/4 des fermes mais augmentation de la surface moyenne



802 exploitations à transmettre en 2020



Ne sais pas  
Pas de départ envisagé  
Reprise assurée  
Agrandissement ou usage non agricole

## INADÉQUATION PERSISTANTE



## VIEILLISSEMENT ALARMANT DE LA POPULATION AGRICOLE



Clémentine BEAUDOUX @Studio Hespéride

# 8 communes volontaires pour expérimenter une autre façon de **MOBILISER** le foncier et d'en **PARLER**

En animant un **Projet Alimentaire Territorial (PAT) commun** depuis plusieurs années, le Grand Clermont, le Parc Livradois Forez et leurs partenaires constatent un intérêt croissant des élus locaux pour la relocalisation d'une alimentation de qualité.

L'installation et la transmission d'activités agricoles attirent régulièrement leur attention car elles permettraient de répondre aux besoins de leur commune : cantine scolaire, marché de plein vent, diversification des fermes, petits commerces. Mais la démarche apparaît souvent complexe et de multiples questions se posent à eux : comment imaginer un projet viable et attractif ? Quels outils mobiliser ? A qui faire appel ? Quel rôle doit jouer la commune ?



Pour aller plus loin sur le sujet, le Grand Clermont et le Parc Livradois-Forez imaginent un dispositif qui accompagne quelques communes à recenser et qualifier **du foncier disponible en propriété** dans le but de faciliter sa mobilisation pour des activités agricoles qui s'inscrivent dans les objectifs du PAT (préservation des espaces agricoles, maintien de la valeur environnementale et agronomique des sols, création d'emplois).



Au-delà de la concrétisation d'un projet agricole, cette expertise devait permettre aux élus municipaux de **mieux comprendre les enjeux d'une installation agricole** et d'appréhender les moyens, outils et partenaires mobilisables pour orienter le développement des activités agricoles du territoire.

Le travail collectif réalisé en 2022 avec huit communes volontaires du Puy-de-Dôme et de Haute-Loire révèle le rôle essentiel des élus communaux (maires et conseillers municipaux) et de leurs équipes, pour **pérenniser l'activité agricole locale**.



Les jardins de Fayet - © Joël DAMASE

L'accompagnement des communes de Sauviat, Saint Genès-Champanelle, Saint Jean d'Heurs, Mirefleurs, Riom, Bonneval, Pignols et Vic-le-Comte à la mobilisation de foncier pour l'installation d'activités agricoles biologiques, de proximité et créatrices d'emplois s'est déroulé de juin 2022 à mars 2023 dans le cadre du PAT Grand Clermont/Parc Livradois-Forez et avec l'animation et l'accompagnement des association Bio 63 et Terre de Liens Auvergne. Le présent livret témoigne des étapes de réflexion et d'action vécues par les élus et agents de ces huit communes volontaires.

## Pourquoi ce livret ?

Grâce à une **connaissance fine** de sa commune, l'élu communal est souvent en capacité d'organiser le dialogue entre élus, avec les agriculteurs ou les habitants et de mettre en relation les personnes clés d'un projet. En accueillant des porteurs de projet, en mobilisant des réseaux variés (professionnels, habitants), en acquérant ou en mettant à disposition des terrains, ils tentent avec **des moyens souvent peu importants de faciliter l'accès, la gestion et le partage d'un foncier nourricier**.

Le **présent livret** témoigne des étapes de réflexion et d'action vécues par les élus et agents de communes volontaires du Puy-de-Dôme et de Haute-Loire.

### CONSEILS POUR LA LECTURE

Chaque étape est introduite par **une question** qui reflète une problématique croisée par les élus. A chaque page, des rubriques organisent le retour de l'expérience vécue et **des pistes pour y réfléchir de votre côté**. Les fiches outils mentionnées dans les ressources, sont disponibles en ligne (<https://pat-grand-clermont-parc-livradois-forez.fr/>).



Pour comprendre le sujet



Une expérience à partager



Des astuces pour passer à l'action



Des ressources pour aller plus loin

# Dans ma commune et mon conseil municipal, les questions agricoles sont discutées uniquement entre agriculteurs. Par où commencer pour acquérir des connaissances sur le sujet ?



*Les activités et le monde professionnel agricole ne sont pas familiers pour une grande partie des élus. Chargés d'un secteur en particulier et/ou concernés par de nombreux sujets municipaux, ils n'ont pas la possibilité d'être fins connaisseurs des enjeux entourant le foncier, l'installation et la transmission agricole. Une petite plongée dans les éléments de contexte du monde agricole et des rencontres avec des professionnels permet de s'en approprier les grandes lignes et de se sentir plus légitimes pour faire des propositions.*



Dans le projet, **le panel des communes volontaires est diversifié** : petite commune rurale très agricole, commune périurbaine, périurbaine ou urbaine dont les conseils municipaux sont tantôt constitués de plusieurs agriculteurs, tantôt plutôt novices sur le sujet agricole.

Au cours des quelques mois du projet, les élus sont amenés à rencontrer régulièrement les pilotes du PAT, les structures agricoles qui les accompagnent individuellement (Bio 63 et Terre de Liens Auvergne) et les personnes en charge de l'agriculture dans leurs intercommunalités.

Ils ont ponctuellement la possibilité de **rencontrer d'autres professionnels agricoles** (Chambre d'Agriculture, SAFER, FR CIVAM, INRAE). **Ces premiers contacts**

**se révèlent essentiels** pour faciliter les **échanges, comprendre les compétences de chacun**, questionner la place des collectivités dans le domaine agricole et se familiariser avec les termes du sujet.

**Les temps collectifs permettent aux participants de s'acculturer aux enjeux agricoles globaux** et à leurs déclinaisons locales et d'échanger sur de nouvelles idées. Pour progresser individuellement, les élus sont invités à se rapprocher des agriculteurs de leur commune pour mieux comprendre son contexte agricole. Le projet devient une sorte de formation-action.

À long terme, ces contacts et ces informations permettront parfois **d'engager des collaborations autour de projets agricoles**.



Je commence par **me familiariser avec les enjeux agricoles globaux** :

- ✂ **L'état des terres agricoles en France** : la qualité des terrains se dégradent et beaucoup disparaissent au profit de l'artificialisation. Les terres agricoles se concentrent, les régions se spécialisent. Les nouvelles générations agricoles ont de grandes difficultés d'accès au foncier. Il existe un risque d'accaparement des terres par quelques exploitants et investisseurs non exploitants.
- ✂ **La situation démographique agricole** : le vieillissement de la population d'agriculteurs est préoccupant (plus d'un quart des exploitants a plus de 60 ans en 2020). 70 % des fermes ont disparu en France depuis 1970. Elles ne sont plus que 496 000 en France en 2020.
- ✂ **Le modèle agro-industriel sur lequel est basé notre système alimentaire** : il échoue à assurer une sécurité alimentaire mondiale, une alimentation saine pour les humains, produite avec un moindre impact pour l'environnement et une juste rémunération de ceux qui la produisent.

Pour comprendre ce qui se passe à l'échelle locale, je prends connaissance des éléments qui ont permis l'élaboration du **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** de mon territoire : le diagnostic, la stratégie, les objectifs et les actions réalisées. Je me renseigne sur les priorités et les leviers identifiés et sur l'écosys-

tème d'acteurs et les missions de chacun.

Bien sûr, je vais à la rencontre des structures agricoles locales pour connaître l'écosystème d'acteurs et les rôles de chacun, me documenter, comprendre comment se met en œuvre un projet agricole et repérer comment je peux l'accompagner en tant que collectivité.

Pour bien démarrer, je devrais m'appuyer sur la situation spécifique agricole de mon territoire. Réaliser un **diagnostic agricole communal** demeure souvent une première étape pour m'aider à déterminer la politique agricole et foncière locale puis fixer des **objectifs opérationnels**.

Localement, je cherche des exemples d'intercommunalités ou de communes qui se sont intéressées à la question. Grâce à des moments d'échanges bilatéraux ou collectifs, la consultation de plateformes d'échanges ou de témoignages, je pourrai adapter une méthode à mon secteur avec l'appui des professionnels locaux (agriculteurs, associations locales) qui m'entourent.



Fiche n°1 " Quelles étapes pour accompagner une démarche d'installation agricole ?"

Fiche n°2 "Faire un diagnostic foncier et agricole sur ma commune."

Annuaire des structures d'accompagnement agricole sur le territoire

# L'installation agricole et le renouvellement des générations n'est pas une priorité pour mon Conseil municipal. Comment aborder ce sujet et ses enjeux avec un argumentaire convaincant ?



*Le foncier et l'installation agricole sont sujets à des débats très politiques. Activité économique privée, essentiellement exercée sur du terrain privé, l'intervention d'un acteur public dans ce secteur peut apparaître innovante, mineure ou illégitime. En mettant en avant les interactions des activités agricoles et l'utilisation des terres avec les autres composantes du développement local, l'intérêt de la commune à contribuer au développement agricole est pourtant remarquable.*



Depuis quelques années, **la commune achète quelques parcelles de petite taille autour du bourg au fur et à mesure que les opportunités se présentent**. Aucun objectif fermement prédéfini n'a motivé ces acquisitions. Ainsi, lorsqu'un élu propose d'accueillir une activité agricole, le champ libre lui est donné pour creuser la piste.

La parcelle est mobilisée chaque année pour un événement culturel. Si elle doit être mise à disposition d'un porteur de projet dans le futur, cela nécessite que la commune donne un accord formel et renonce à ce terrain pour l'usage qui en est fait actuellement. L'élu enchaîne donc **les rencontres avec les possibles partenaires** (une structure médico-sociale du village, un propriétaire privé) et imagine l'implication de la commune dans le projet. De fil en aiguille, les usages agricoles possibles pour la parcelle se précisent.

Plusieurs conseillers municipaux, dont des agriculteurs de la commune, ne sont pas opposés à l'idée mais l'élu à l'initiative de l'idée ne parvient pas à fédérer suffisamment le conseil municipal pour qu'un soutien politique général soit apporté au projet. Sans accord politique préalable, **les marges de manœuvre sont donc limitées** pour prendre des décisions et réaliser d'éventuels investissements.

Par ailleurs, la volonté politique ne s'avère pas suffisante pour réaliser **un diagnostic foncier plus large** qui pourrait permettre d'identifier d'autres parcelles plus adaptées, voire de questionner plus globalement la répartition du foncier sur la commune.



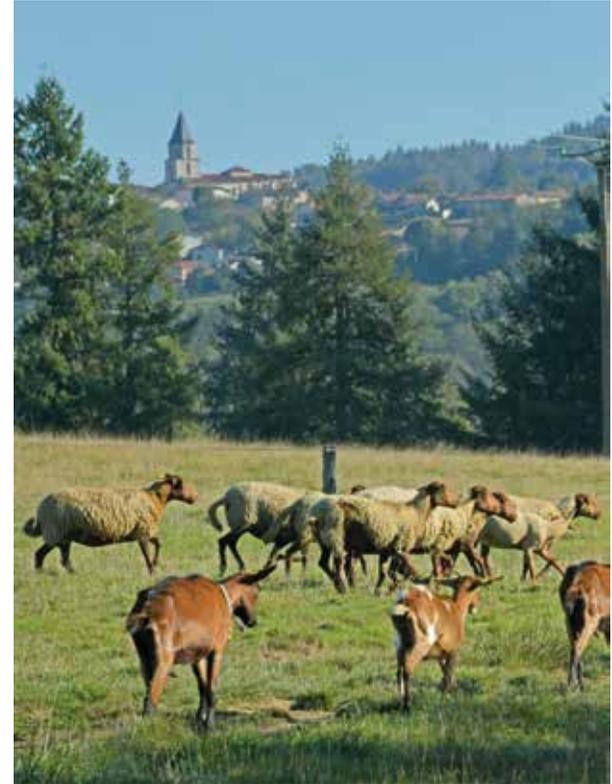
Pour développer un argumentaire en faveur de l'implication de ma collectivité dans le champ du développement agricole, je m'intéresse à ce qui est clivant pour mes collègues :

- ✂ Quelle est la politique de ma collectivité en termes de développement économique ? Dans quelle mesure l'agriculture est-elle abordée différemment dans cette politique ? Pour quelles raisons ?
- ✂ Sont-ils opposés à l'attention et éventuellement l'intervention d'un acteur public dans la vie des entreprises agricoles ? Pourquoi ?

Le foncier et les activités agricoles **ne constituent pas qu'une activité économique classique** car ils impactent des **biens communs comme l'espace, l'eau, l'air, le**

**sol, le climat, le paysage**, et impliquent des notions stratégiques de souveraineté et de résilience alimentaire : l'action de la collectivité peut être ainsi argumentée.

Le développement agricole peut être cohérent avec d'autres volets d'un projet municipal : **l'emploi, la qualité de l'eau, de l'air, le lien social, la santé des habitants, la résilience des entreprises, l'aménagement de la commune.** Prendre exemple sur des collectivités qui se sont emparées de la question me permet de m'inspirer, de m'assurer de ma légitimité à engager des actions agricoles et foncières et me donner des marges de manœuvre pour agir.



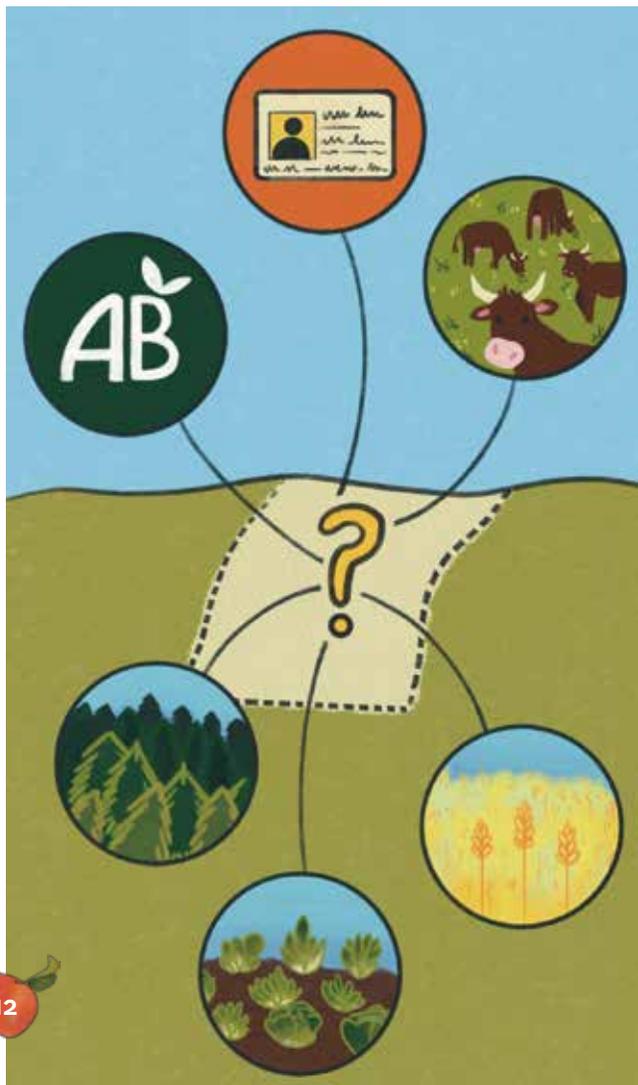
Vollore-Ville - © Joël DAMASE



Fiche n°3 "Aborder l'installation et la transmission agricole avec le conseil municipal."



# Entre élus, nous ne sommes pas d'accord sur l'accompagnement des activités agricoles et les modèles agricoles à développer. Comment en discuter de manière constructive ?



*Comment dénouer des clivages autour du modèle agricole à favoriser sur son territoire ? Vaste question dans un contexte où les modèles sont mis en opposition où les aspirations citoyennes ne sont pas toutes en cohérence avec celles des agriculteurs et où les exigences environnementales, sociales et économiques ne font pas consensus.*



La commune est propriétaire d'une petite parcelle d'1,2 hectares qui s'est libérée à l'occasion de la transmission d'une exploitation. En pente, mal exposé, sans accès à l'eau, ce terrain était jusqu'à présent utilisé pour du pâturage ou en prairie de fauche. Lorsque la question de son devenir s'est posée, l'hypothèse d'un **changement de production a été proposée par plusieurs élus** : maraîchage ou petits fruits en production biologique pour alimenter les habitants, créer un emploi et participer à la transition écologique.

L'idée contraste avec les exploitations déjà présentes sur le territoire : systèmes très spécialisés (vaches laitières, grandes cultures) sur de grandes surfaces avec peu de main d'œuvre et la vente des produits en filières longues. Tant que le terrain est libre, le maire

et son conseil municipal donnent leur accord pour qu'un scénario d'installation soit envisagé.

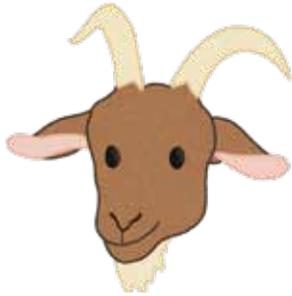
Mais **un diagnostic agronomique de la parcelle** révèle qu'elle est inadaptée à une nouvelle installation. À défaut d'avoir à disposition d'autres terrains communaux, les élus à l'initiative de ce projet proposent de **prendre le temps de réfléchir plus globalement au foncier agricole de la commune** : quels sont les terrains prochainement à transmettre ? Existe-t-il des terrains privés non utilisés ? Comment réaliser une veille sur le foncier agricole ?

L'option est présentée en conseil municipal mais ne provoque pas l'adhésion des autres élus qui ne partagent pas l'idée que la commune intervienne dans des activités privées et



sur le devenir du foncier agricole. L'agriculture serait l'affaire des agriculteurs uniquement. Ils questionnent aussi le modèle économique et la viabilité des petites structures agricoles, la pertinence du mode de production biologique et leur capacité de production.

Après plusieurs débats en conseil municipal, la décision est prise de louer cette parcelle à une propriétaire de chevaux pour une année renouvelable. La commune dispose de peu de foncier mais ne souhaite pas acquérir de terrain pour le moment. Aucun projet de mobilisation de foncier n'est donc poursuivi.



Fiche n°3 "Aborder l'installation et la transmission agricole avec le conseil municipal."  
Scénario Afterre 2050, Solagro (2016)

La première étape consiste à comprendre les **différentes composantes du système agricole** et ce qu'il peut impacter localement. C'est pourquoi, je m'intéresse d'abord aux **objectifs politiques** que ma commune souhaite favoriser sur son territoire afin de les rattacher au développement agricole qu'elle pourrait soutenir : maintenir et développer les emplois locaux, attirer de nouveaux habitants, favoriser un cadre de vie sain ou encore développer la résilience alimentaire. **Le modèle agricole** choisi pour mon territoire influera sur toutes ces composantes

Les **signes de qualité alimentaire** sont nombreux et ce qu'ils induisent est souvent méconnu. Je m'informe sur les différents labels et démarches de qualité pour en comprendre les modalités et les externalités associées. Par exemple, parler d'agriculture biologique peut être source de crispations.

Je commence par me renseigner sur cette démarche de qualité qui est aussi **le label**

**public européen le plus exigeant et le plus contrôlé à ce jour** en matière de protection de l'environnement. Plusieurs études et travaux de recherches structurants ont mis en avant les **externalités positives**, socio-économiques comme environnementales, du mode de production biologique grâce à son cahier des charges qui interdit entre autres, l'usage de produits chimiques de synthèse, d'OGM et de certaines pratiques d'élevage.

Pour l'aborder avec mes confrères élus, je peux commencer par questionner les ambitions de la collectivité en matière agricole. Je me renseigne sur les arguments qui me sont opposés pour y apporter une réponse étayée qui permettra de déconstruire les représentations.

Pour me sentir plus à l'aise, je peux me rapprocher de structures agricoles susceptibles de me transmettre des éléments sur ces sujets.

## Ma commune dispose-t-elle de foncier adapté à l'installation d'un agriculteur ?



*Un terrain agricole peut être disponible sur la commune ou non, faire partie du domaine privé de la collectivité ou non, mais il concentrera de fait beaucoup d'attention. C'est souvent l'élément central autour duquel se construit un projet de développement d'activité agricole. Il ne peut pas être l'objet unique du travail que réalisera la collectivité.*



La seule ferme maraîchère de la commune a arrêté son activité il y a quelques années. Depuis, il n'y a plus de production de légumes et de fruits. Pourtant, le secteur est attractif pour les porteurs de projets et ils sont nombreux à frapper à la porte de la mairie pour présenter leur projet d'installation en petites productions végétales. Par ailleurs, la commune a élaboré un « **Plan d'action alimentaire local et durable** » dont l'un des objectifs est de diversifier les productions locales. Le potentiel de consommation de légumes et fruits locaux de la population a été estimé suffisant à la réinstallation d'une exploitation maraîchère.

La commune possède une bonne connaissance des activités agricoles de son territoire grâce à la **réalisation d'un diagnostic agricole**. Elle est propriétaire de plusieurs

centaines d'hectares de parcelles agricoles. Certains secteurs potentiellement adaptés à une production maraîchère ont été ciblés dans un rayon de 300 à 600 m autour des réseaux d'eau.

Pour repérer un terrain, la commune fait le choix de **multiplier les approches pour saisir les opportunités** : par des échanges de parcelles publiques avec d'autres secteurs agricoles déjà exploités; sur des parcelles publiques exploitées par des agriculteurs en fin de carrière sans projet de reprise ou bien sur des parcelles privées, exploitées ou non. **En communiquant sur cette recherche**, la commune espère ouvrir petit à petit des portes. En parallèle les élus poursuivent un travail de **requalification des parcelles agricoles dans les documents d'urbanisme**. En passant des zones N (Naturelles) en zones A (Agricoles) dans le PLUi,

ils souhaitent faciliter le développement des activités agricoles, **les nouvelles installations et les réorganisations de parcelles**. Ce travail de terrain en proximité les agriculteurs, permet à la commune d'**être informée des dynamiques foncières, des évolutions dans la propriété ou l'utilisation des terrains** et d'aborder avec eux sa recherche d'une parcelle maraîchère.



Fiche n°2 "Faire un diagnostic agricole et foncier sur ma commune."

Fiche n°6 "Parler de son projet et diffuser une annonce."

Fiche n°7 "Choisir et impliquer un porteur de projet."

Fiche n°8 "Louer un bien agricole."

Si j'ai identifié une (ou plusieurs) parcelles disponibles, je m'interroge sur l'intérêt de la commune à les mobiliser (objectifs politiques et opérationnels). Si **le terrain peut être le point de départ** pour engager ma commune dans l'accueil d'une activité agricole, cela doit se faire en cohérence avec l'existant et amener à une réflexion plus large sur la mise en place ou le soutien d'activités agricoles, ce qui rendra l'action de la commune d'autant plus pertinente.

C'est grâce à **une connaissance du territoire et de l'utilisation actuelle du foncier sur la commune** que je serai en mesure de repérer celui le plus adapté. Si aucun terrain ne semble disponible ou que ceux-ci ne sont pas adaptés, une **veille foncière** sera mise en place pour connaître les possibilités d'acquisition par la commune. La communauté de communes et le conseil départemental peuvent être des ressources pour appuyer cette veille foncière (entre autres grâce à la plateforme Vigifoncier). Toutefois, pour bien suivre les mouvements et les opportunités, la veille et le repérage s'effectuent à petite échelle par des relations, **une proximité avec le terrain**

et une **animation locale** autour de ce sujet. En effet, les agriculteurs sont ceux qui connaissent le mieux le terrain, l'architecture des fermes, les propriétaires, les évolutions à venir, les éventuelles friches ou les biens vacants (ne pas oublier que les anciens agriculteurs sont des ressources précieuses concernant l'historique des parcelles). En me référant aux agriculteurs locaux, je vais aussi pouvoir comprendre les caractéristiques à prendre en compte pour cibler mes recherches, les secteurs intéressants et les priorités à donner. Si un secteur s'avère à priori propice, assurer une veille foncière sur un secteur plus large permettra d'augmenter les chances d'acquérir un terrain : les parcelles peuvent se louer, s'échanger, se travailler, être équipées.

L'animation des échanges fonciers, peut s'accompagner d'une sensibilisation des propriétaires pour négocier des acquisitions à l'amiable.

Si cela est nécessaire, les collectivités disposent de nombreux outils fonciers pour favoriser et sécuriser des installations agricoles :

✂ **Préempter des terrains** dans certaines

conditions précises (notamment lorsqu'ils présentent des enjeux de protection environnementale comme les captages d'eau ou les zones à enjeux de biodiversité).

- ✂ **Mettre en réserve du terrain**, le temps de trouver un porteur de projet ou de lui laisser le temps de développer son projet, peut s'avérer payant.
- ✂ **Réaliser une veille** qui peut aussi concerner des éléments immobiliers (bâtiments d'exploitations, logements) pour anticiper l'arrivée de nouveaux agriculteurs et de leurs salariés.
- ✂ **Mettre à disposition des terres**. Les modalités pourront se définir selon les objectifs de la commune au regard des impacts socio-économiques sur l'exploitation agricole (co-construire le projet avec un agriculteur ou définir un cadre et proposer un appel à projets/à candidatures).

## Comment appréhender les spécificités de ma commune pour mettre en œuvre un cadre d'installation agricole adapté ?



*Les conditions parfaites pour accueillir une nouvelle activité agricole n'existent pas et généralement, les secteurs où l'exploitation est plus facile sont déjà en culture. Lorsqu'on a identifié un potentiel nouveau secteur d'installation, le défi consiste à prévoir les contraintes socio-économiques et environnementales de la future ferme afin de jauger les domaines où l'intervention de la collectivité peut être un facteur débloquent, voire indispensable.*



Sur la commune, les terrains identifiés sont situés en pourtour du centre-ville. Sur cette « ceinture verte » on trouvait historiquement des jardins potagers familiaux qui ont progressivement été abandonnés et remplacés par des habitations. Les terrains repérés ne sont pas constructibles et la mairie envisage de mobiliser les quelques terrains attenants en friches pour y redévelopper la production de légumes. Le secteur est constitué de nombreuses petites parcelles contiguës. Pour réduire ce morcellement et **constituer un îlot productif continu**, il faudra acquérir des terrains ce qui implique que la future ferme viendrait entourer les habitations. Par ailleurs, les friches anciennes sont utilisées de manière informelle pour du loisir, du stockage ou comme décharge et certains propriétaires ne souhaitent pas

la vente paraît délicat et pourrait susciter l'incompréhension des habitants. Enfin, la proximité des habitations avec les futurs terrains exploités implique un risque accru d'incivilités. Les habitants sont au courant de la politique d'acquisition de parcelles de la mairie dans ce secteur.

Pour **renforcer l'acceptabilité du projet** auprès d'eux et **entretenir un lien avec les propriétaires des parcelles** en friche, la mairie organise le passage régulier d'un agent chargé de l'aménagement des terrains. À force de passages, bien identifié par les habitants, il explique le projet de la commune et l'objet des acquisitions de parcelles sur le secteur. Il recueille les appréhensions des riverains et **gagne leur confiance** : une démarche progressive qui aura l'avantage de limiter de possibles conflits de voisinage.



Sur cette autre commune rurale de moins de cent habitants, la culture de bois résineux a contribué à fermer le paysage au fil des années. Une fois la coupe du bois réalisée, une partie des parcelles a été abandonnée et laissée inculte. Installer de nouvelles activités agricoles est donc envisagé comme un moyen de **rouvrir les paysages** de la commune. Cependant les élus sont conscients que l'emboisement des terrains ne permettra pas à un porteur de projet d'envisager une installation agricole. La commune prend donc l'initiative de racheter une partie des parcelles et de **gérer les travaux de remise en état** dans la mesure de ses moyens. Les secteurs sont sélectionnés selon leur occupation actuelle (ancienneté des friches, valeurs des arbres) et leur intérêt futur pour une nouvelle activité agricole. Par ailleurs, la commune prévoit de **consulter les habitants** sur les futures fermes du territoire. Avec des envies de développement agricole approuvées par les habitants, la commune favorise l'acceptabilité des projets à venir. Elle peut également en faire un argument **d'attractivité pour de futurs porteurs de projet** car une demande alimentaire locale est présente et la vie sociale dynamique.



Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales, Centre de Ressources en ligne, Terre de liens

Je me pose de premières questions sur **l'occupation du sol** dans le temps. De l'histoire du site découleront ensuite ses principales contraintes : forte pression foncière, intérêt pour d'autres agriculteurs, enrichissement, emboisement, accessibilité des parcelles, ensoleillement, autres usages et utilisation formelle ou informelle du terrain, destination du terrain pour des projets d'urbanisation, voisinage ou encore histoire du terrain pour les riverains. Je garde en tête qu'une installation agricole n'est pas uniquement la mise en culture de nouvelles parcelles et que c'est une **activité économique qui aura des implications pour le voisinage, l'exploitant, l'environnement et l'aménagement du site**. Parmi cela, qu'est-ce qui me concerne et serait de mon ressort d'anticiper ?

J'anticipe les **problématiques de voisinage** entre agriculteurs et avec les habitants/riverains. En zones urbaines ou périurbaines, le risque d'incivilités est accru. Un ressentiment des riverains peut se manifester lorsqu'un terrain dont ils font jusqu'à présent usage est préempté. Je prépare les différents publics concernés pour **faciliter l'accueil de l'activité et de l'actif** en impliquant les habitants au plus tôt dans la définition du projet, en restant à l'écoute de leurs besoins ou encore en organisant une médiation entre les riverains et le nouvel actif. En zones agricoles, le futur actif pourra être confronté à la méfiance

des agriculteurs en place jusqu'à une inclusion difficile dans le tissu agricole local. Pour diminuer ce risque, je tente de **constituer une unité foncière la plus adaptée possible** et qui ne cristallise pas de conflit avec d'autres agriculteurs en mettant en oeuvre les outils d'aménagement foncier en ma possession. Si je le peux, je présente suffisamment en amont la démarche de la collectivité et les grandes lignes du projet pour déminer les questions clivantes, faire tomber les préjugés, comprendre les freins exprimés pour faire évoluer le projet de manière cohérente.

J'anticipe les inconditionnels de l'aménagement de terrain comme la modification du statut des parcelles au niveau de l'urbanisme et la remise en état minimale du terrain (déboisement, défrichage, dépollution...) et je m'assure d'avoir une vision claire des contraintes, des atouts du site et des mesures à mettre en oeuvre en m'appuyant sur toutes les ressources disponibles : agriculteurs, habitants, structures d'accompagnement. Il ne s'agit pas de se substituer au futur porteur de projet pour l'aménagement du terrain mais de se demander quels sont les préalables indispensables et que je suis en mesure de mettre en oeuvre pour **rendre attractif le secteur et sécuriser le futur porteur de projet**. Enfin, je prévois un accompagnement du porteur de projet par un ou des agriculteurs expérimentés pour favoriser son intégration sociale par la suite.

# Ma commune souhaite faciliter les projets d'installation agricole. Comment le faire savoir auprès des potentiels candidats et déterminer ce qui est facilitant ?



*Porter politiquement un projet de développement des activités agricoles ne signifie pas nécessairement que la commune doit s'impliquer dans la constitution ou la vie des fermes. Il arrive que les transmissions et installations soient compliquées, voire bloquées, sans pour autant qu'une intervention soutenue de la commune soit la solution. Certaines situations auraient simplement besoin d'un coup de pouce que la commune peut être en mesure d'apporter.*



Sur cette commune, la mairie est très engagée pour **rendre accessible une alimentation de qualité pour les habitants** et développer des productions locales et biologiques, notamment des fruits ou des légumes. Il y a peu de terrains communaux disponibles et aucune perspective de mise à disposition de terrain par des propriétaires privés n'est d'actualité. Cependant, lorsqu'un arboriculteur met en vente son exploitation, la commune se retrouve face à une nouvelle opportunité. Elle se questionne sur son rôle à jouer dans cette situation : se porter candidate au rachat est-il souhaitable alors qu'elle n'a pas identifié de porteur de projet ? Et si un candidat se présente avec un projet qui fait sens, comment se positionner ? Les élus souhaitent que cette ferme demeure en productions végétales biologiques afin de **maintenir la diversité des productions**

**agricoles de la commune.** Cependant, elle se sent démunie quant aux moyens dont elle dispose pour proposer sa vision dans un projet de transmission-reprise qui concerne des personnes privées.

À la faveur d'une visite chez le cédant, la commune est rassurée d'apprendre que les conditions de reprise de la ferme sont partagées et qu'il recherche un repreneur ayant un profil adapté. Elle apprend également que plusieurs candidats à la reprise se sont rétractés suite à des difficultés financières ou des craintes vis-à-vis de l'équipement du terrain. La mairie déplore que de tels éléments aient pu être bloquants. En étudiant les situations particulières des candidats, elle aurait pu se proposer en soutien pour l'acquisition de la ferme ou pour des investissements leviers (accès à l'eau par exemple).

**Échanger en direct avec l'agriculteur** a permis à la mairie de trouver sa place dans cette situation. Plutôt que d'envisager un rachat complet ou partiel de la ferme, **le cédant et la mairie se sont accordés sur une méthode** pour recevoir les prochains candidats : cédant et potentiel repreneur s'entretiennent ensemble. La commune est présentée comme un interlocuteur à solliciter dès lors qu'une difficulté survient pour réfléchir ensemble à des solutions facilitant le projet de reprise.



Fiche n°4 "Parler de transmission agricole en tant que collectivité territoriale."

Des idées pour transmettre, les dynamiques territoriales qui soutiennent la transmission, Collectif InPact, 2019

J'ai **identifié des situations problématiques sur ma commune** : une dynamique générale de renouvellement des fermes en stagnation, des projets d'installation non concrétisés, des fermes ne parvenant pas à développer ou arrêtant leurs activités. Le **diagnostic agricole de la commune** pourra m'aider à savoir par où aborder le sujet. En me rapprochant des agriculteurs, de manière formelle ou informelle, j'obtiendrais plus de connaissances sur leurs préoccupations. Je pourrais alors mieux juger de l'intérêt et les compétences de la commune à lever ces freins. Les difficultés rencontrées sont variées :

- ✂ Les transmissions n'aboutissent pas car **le montant de rachat des propriétés est trop élevé,**
- ✂ Les fermes ont du mal à trouver repreneurs car **le foncier concerné est éparpillé,**
- ✂ Les installations agricoles sont bloquées par **des difficultés de transmission de foncier ou renouvellement de baux ruraux,**
- ✂ Les potentiels repreneurs de fermes **ne trouvent pas de logement à proximité** ou les agriculteurs cédants ne veulent pas transmettre leur logement sur la ferme car ils ne trouvent pas de relogement,
- ✂ Les jeunes installés redoutent **une mauvaise**

**acceptation de leur projet** par les agriculteurs et habitants de la commune,

- ✂ Les installations ne voient pas le jour car les porteurs de projets sont repoussés par **l'absence d'accès à l'eau d'irrigation** sur la commune,
- ✂ Des **conflits de voisinage** empêchent le déroulement serein de la vente des produits agricoles sur la commune ou les marchés locaux.

Parfois, aucune de ces situations ne se présente sur mon territoire. Cependant, j'ai la volonté d'accompagner les agriculteurs à aller encore plus loin si ils le souhaitent, leur montrer mon soutien et ma disponibilité. Ma commune peut alors se charger d'identifier avec eux, **le coup de pouce** dont ils auraient besoin et **se placer en facilitatrice** en proposant :

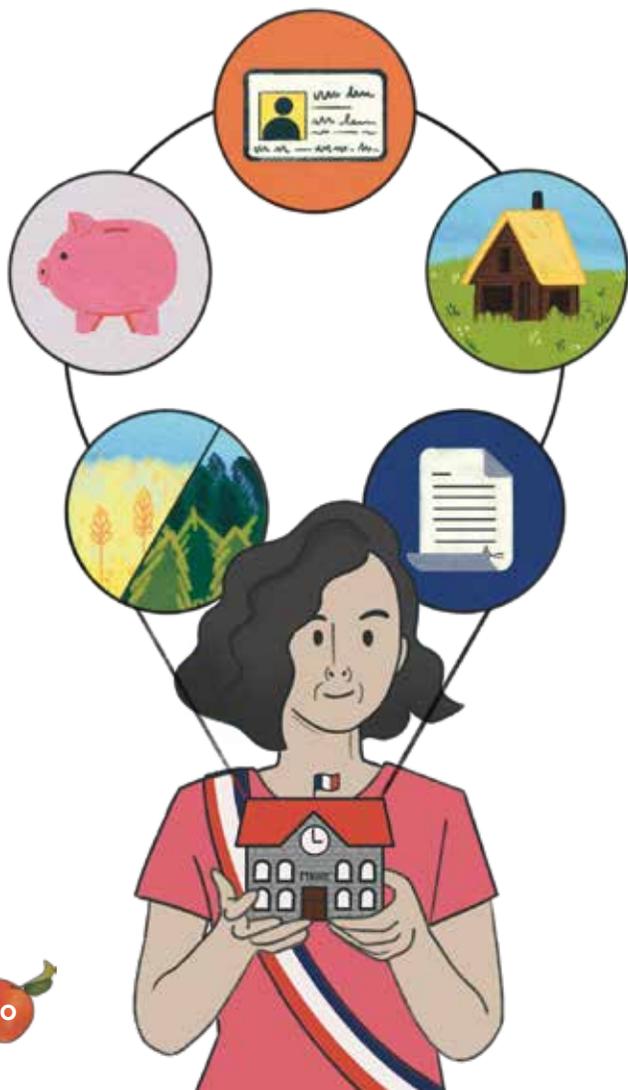
- ✂ **Une aide matérielle ponctuelle** (mise à disposition de bâtiment d'exploitation ou d'un logement municipal pour de nouveaux agriculteurs arrivants),
- ✂ **Un soutien à l'investissement, un soutien fiscal** (exonération de taxes selon conditions particulières), **un soutien sur le plan personnel** (aide à l'accès au logement, à un

mode de garde d'enfant, à un emploi pour le.la conjoint.e),

- ✂ **Un soutien politique** (appui en faveur d'une réserve du foncier par la SAFER, appui à l'acquisition de droit de prélèvement d'eau),
- ✂ **Un soutien à l'animation du réseau d'agriculteurs locaux** (proposition de médiations entre agriculteurs, entre agriculteurs et habitants, avec les commerçants...),
- ✂ **Un soutien à la sensibilisation des propriétaires fonciers non exploitants** sur leur rôle dans la transmission d'une ferme et sur la construction d'une coopération avec les agriculteurs.

Malgré cela, il est indispensable que les porteurs de projets et les agriculteurs pensent et osent frapper à la porte de la mairie. Elle pourra être identifiée comme un appui. Selon la situation de ma commune, le nombre d'agriculteurs, l'histoire des relations avec le milieu agricole, je peux faciliter les choses en optant pour une communication adaptée : un article dans le bulletin municipal, des échanges informels, des réunions avec les agriculteurs par exemple.

# Jusqu'où peut s'investir ma commune pour accompagner concrètement une installation agricole ?



*Le niveau d'implication de la commune peut prendre toutes les nuances possibles. Selon les objectifs et la situation de départ, chaque commune choisit un cadre d'implication et de suivi à la mesure de ses ambitions et moyens.*



Sur la commune, les élus souhaitent **approvisionner la restauration collective en légumes biologiques produits localement**. L' élu et l'agent concernés repèrent ensemble les étapes du projet : identification du terrain, remise en état, mise en culture ainsi que les investissements et le suivi nécessaires.

Pour viabiliser la parcelle, il s'agira de s'assurer de la **qualité agronomique du sol**, de l'accès à l'eau, à l'électricité, de la constructibilité à minima de serres maraîchères et si possible d'un bâtiment d'exploitation. Selon l'état du terrain, des travaux agricoles préalables seront à prévoir. Différents scénarii sont explorés et chiffrés pour évaluer le coût de l'installation et ce que la commune pourra légalement porter.

En parallèle du montage administratif du projet, la commune envisage de démarrer la **remise en état agronomique du terrain** (débroussaillage, travail du sol, semis d'engrais vert, ...) pour le rendre attractif à de potentiels porteurs de projet. Elle pourra aussi engager la recherche d'un logement à proximité, allonger le réseau d'électricité ou encore acheter une partie du matériel. Apporter des engagements non financiers est aussi une option : aider un porteur de projet à constituer son dossier d'installation, rechercher des débouchés, appuyer l'obtention de l'accès à l'eau, contractualisation avec le porteur de projet pour approvisionner le restaurant scolaire de la ville. Ces différentes pistes en tête, le conseil municipal validera les paramètres précis d'accompagnement et les investissements prévus.



Bien sûr, le niveau d'engagement de ma collectivité sera fonction des **ambitions politiques et de l'état initial du projet** : parcelle attractive, contexte économique favorable, bassin de consommation intéressant ou saturé. Selon l'ambition et les moyens de ma collectivité, le curseur d'investissement et d'engagement peut être placé à un niveau variable. Plusieurs pistes sont donc à explorer : **niveau d'aménagement de la parcelle, mise à disposition d'équipement, conditions d'accueil du porteur de projet, entretien du lien humain, soutien à la commercialisation, etc.**

Pour conforter le futur installé, je peux aussi envisager de le soutenir pour le financement d'un accompagnement technique pour favoriser dès le démarrage une production de qualité. Par ailleurs, je peux aussi **aménager des dispositifs**

**de soutien variés** si je veux assurer que les pratiques du futur agriculteur soient respectueuses de l'environnement.

En tant que propriétaire public, ma commune peut élaborer un **Bail Rural Environnemental (BRE)** avec des clauses permettant, entre autres, la conduite des cultures selon le cahier des charges de l'agriculture biologique. Elle peut aussi proposer une exonération de la taxe sur le foncier non bâti, des surprimes à la conversion bio, des aides à l'investissement ou encore un loyer à montant faible pour les baux ruraux environnementaux (encadrés différemment des baux ruraux classiques). En proposant **des aides parfois symboliques**, j'indique aussi à des futurs porteurs de projets que mon territoire est favorable à l'installation de nouvelles fermes vertueuses.



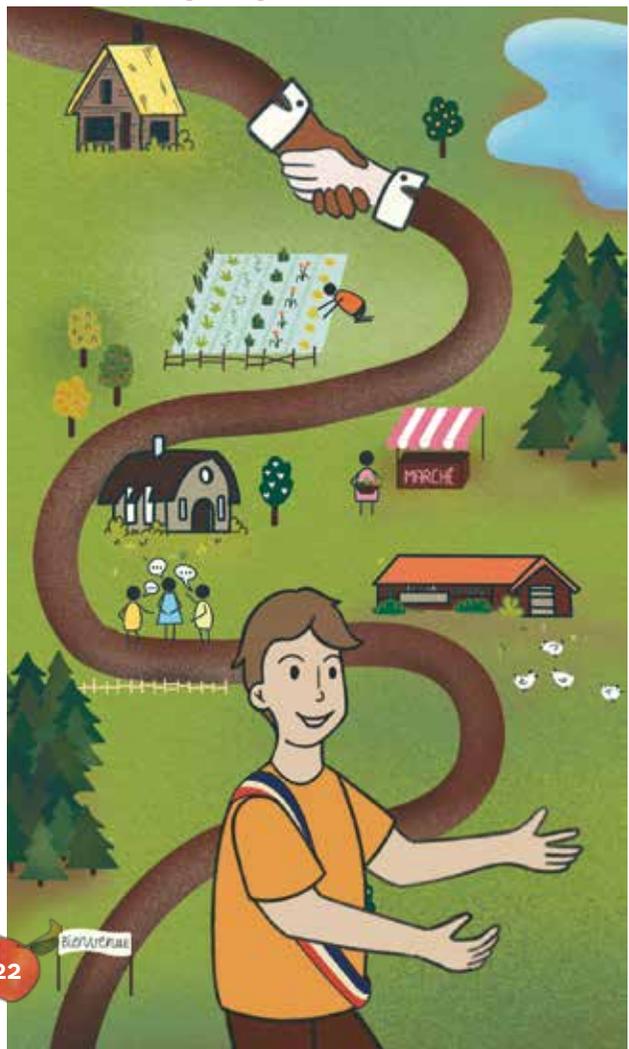
Fiche n°1 "Quelles étapes pour accompagner une d'installation agricole ?"

Fiche n°5 "Choisir et équiper une parcelle en vue d'une installation agricole."



Au Champ, Thiers - © Joël DAMASE

## Le devenir du foncier de la commune me préoccupe et j'aimerais que de futures installations soient possibles. Comment impliquer davantage les agriculteurs (et les propriétaires fonciers) dans une réflexion pour préserver le foncier ?



*S'intéresser au foncier et au développement agricole de sa commune mène à réaliser l'étendue de ce que cela recouvre et la complexité des enjeux qui y sont liés. Agir sur le foncier pour l'installation agricole nécessite de s'intéresser à la gestion du foncier actuellement exploité et à sa transmission. Dans ce registre, la collectivité a de nombreux intérêts à s'impliquer.*



La première commune souhaite accueillir une ferme maraîchère mais ne dispose d'aucun terrain propice à son installation.

Sur la seconde commune, la situation est identique car les terrains intéressants sont exploités et même des échanges de parcelles entre producteurs et commune ne parviendraient pas à constituer un îlot adapté.

Dans les deux cas, les opportunités de réorienter des surfaces vers d'autres productions résident dans **les transmissions de fermes à venir**. C'est à ce stade que des échanges ou des acquisitions de parcelles peuvent avoir lieu. Le devenir des terres et de la ferme (arrêt d'activité, agrandissement, diminution des emplois sur l'exploitation) sont également mis en question. Comment

faire en sorte que ces stades de transition dans la vie des fermes se fassent dans l'intérêt du territoire (en termes de diversité des productions, de vie économique et sociale, d'impacts positifs sur l'environnement) ?

Ces deux communes réfléchissent alors à leur rôle dans ce processus, à **leur légitimité et aux moyens dont elles disposent** pour accompagner les agriculteurs à penser à la transmission de leur ferme suffisamment tôt. Elles envisagent **plusieurs niveaux d'implication** : d'abord, **sensibiliser** en direct les agriculteurs concernés à cette démarche clé mais souvent tabou. Ensuite, **faciliter l'accompagnement** de ceux qui seront prêts à passer le pas.

Dans l'une des communes, une compa-



gnie de théâtre organise une représentation sur le thème de la transmission agricole. C'est l'occasion pour les élus de commencer à **communiquer sur le sujet** auprès des habitants et surtout des agriculteurs les plus âgés : une invitation spécifique leur est adressée par courrier pour les inviter à partager ce moment et les engager à se poser des questions. Dans le bulletin municipal, la mairie affiche aussi son envie d'aider les futurs cédants dans cette démarche, en poursuivant une animation locale et en relayant les contacts des structures agricoles compétentes pour les accompagner. Dans la seconde commune, les agriculteurs sont moins nombreux. Le conseil municipal privilégie des discussions informelles et individuelles avec les agriculteurs concernés pour les sensibiliser à l'importance d'anticiper la transmission et les orienter au mieux.

Agir sur le seul foncier communal restreint le champ des possibles car **la collectivité est un propriétaire parmi d'autres**. Elle peut certes proposer des projets d'activités agricoles sur ses propres terrains mais peut aussi combiner cela à une action sur le foncier agricole privé et exploité. Élargir cette vision pourra m'amener à m'interroger sur le devenir des fermes de mon territoire, sur le profil des fermes et des agriculteurs et sur les moyens d'agir sur un foncier que la commune ne maîtrise pas. Le diagnostic agricole peut m'aider à faire ce repérage. Ce sujet de la transmission agricole se travaille sur **le temps long** car un double enjeu se pose : aménager des espaces pour diversifier les productions agricoles communales et favoriser la pérennité des acti-

vités économiques et la vie sociale locales. Par ailleurs, je me familiarise avec ce que recouvre la transmission en agriculture et ses principaux enjeux et j'identifie ce qui peut faciliter cette étape: sensibiliser les plus anciennes générations d'agriculteurs au devenir de leurs fermes et de leurs terrains, les orienter vers les interlocuteurs qui pourront les accompagner sur différents volets psychologique et humain, juridique, financier, technique, etc., mobiliser ces interlocuteurs pour qu'ils m'appuient avec des actions ciblées sur mon territoire. Dans les situations où le devenir n'est pas encore envisagé, il est possible de proposer des alternatives comme la création d'un **espace test agricole**.



Vallée de l'Ance - © Alexandre GUAY



Fiche n°1 "Quelles étapes pour accompagner une d'installation agricole?"

Fiche n°6 "Parler de son projet et diffuser une annonce."



## Comprendre l'état du foncier agricole et ses enjeux

- ✂ Âge et devenir des exploitations agricoles, Agreste, 2020
- ✂ Le petit guide du foncier nourricier, Un Plus Bio, Collectivités locales,, 2023 Comment agir sur les territoires pour mieux nourrir ? - Un Plus Bio
- ✂ Rapport "État des Terres agricoles en France" Terre de Liens, 2023

## Ressources

### S'informer sur le rôle des collectivités locales

- ✂ Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales, Terre de Liens, 2022
- ✂ Guide de la propriété foncière agricole responsable, Terre de Liens, 2021
- ✂ Le droit de préemption des collectivités territoriales, Territoires Bio, 2022
- ✂ Plateforme Récolte, Recueil d'initiatives de collectivités - Centre de Ressources - Terre de liens
- ✂ Plateforme Territoires bio, Outil pour des collectivités locales engagées Favoriser les installations et transmissions des fermes en bio (territoiresbio.fr)

### Connaître l'agriculture biologique

- ✂ Quelles sont les garanties de la bio ? FNAB
- ✂ Quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique , N.Sautereau , ITAB & N.Benoît, INRA, 2016
- ✂ Étude de démarches de durabilité dans le domaine alimentaire, Rapport d'analyse transverse, WWF, Greenpeace, BASIC, 2022
- ✂ Le topo de la bio : petit lexique des allégations, affirmations et autres généralités les plus récurrentes sur la bio, CAB Pays de la Loire, 2022

## Se projeter sur l'agriculture de 2050

- ✂ Scénario Afterres 2050, Solagro, 2016
- ✂ Afterres2050 Biodiversité, un scénario fondé sur la nature et pour la nature, Solagro, 2022
- ✂ La face cachée de nos consommations : Quelles surfaces agricoles et forestières importées ? Solagro, 2022

## Parler de résilience alimentaire

- ✂ Vers la résilience alimentaire. Faire face aux menaces globales à l'échelle des territoires, Les Greniers d'Abondance, 2020
- ✂ Qui veille au grain ? Sécurité alimentaire : une affaire d'État, Les Greniers d'Abondance, 2022

## Connaitre les outils disponibles pour agir

- ✂ Site web Vigiefoncier <http://www.vigiefoncier.fr/>
- ✂ Les annonces légales de la SAFER sont consultables en ligne <https://annonces-legales.safer-aura.com/ara> et dans la presse agricole.



# LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU GRAND CLERMONT ET DU PARC LIVRADOIS-FOREZ

**Le Parc Naturel Régional Livradois-Forez et le Grand Clermont** rassemblent 268 communes, 511.000 habitants, des espaces de productions agricoles diversifiés (plaine céréalière de la Limagne, zone d'élevage de moyenne montagne en Livradois-Forez) et plusieurs équipements agroalimentaires d'envergure internationale. En 2018, un Projet Alimentaire Territorial (PAT) a été élaboré à l'initiative de ces deux structures, avec plus de 200 professionnels concernés par l'alimentation.

**Les PAT sont des projets prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014.** Ils visent à fédérer un ensemble d'initiatives et d'acteurs pour répondre à la relocalisation d'une alimentation de qualité accessible aux habitants d'un territoire. Ce sont des projets concertés, participatifs et qui traitent de tous les enjeux alimentaires du sol à la fourchette.

**Le PAT Grand Clermont Parc Livradois-Forez s'articule autour de six enjeux stratégiques** (foncier, transformation alimentaire, pratiques agricoles, pratiques alimentaires, structuration des filières, restauration collective) et propose des objectifs à atteindre en 2050 pour permettre l'accès pour tous à des produits sains, de qualité, issus de circuits de proximité et d'accroître le taux d'autosuffisance alimentaire du territoire. En 2022, il n'est que de 10%.

**La stratégie de transition alimentaire qui se déploie depuis 2018** s'appuie sur les initiatives et les politiques existantes, en faisant l'hypothèse qu'un autre modèle alimentaire est possible. Un modèle plus vertueux et véritablement démocratique, qui engage à de nouvelles responsabilités et à de nouveaux arbitrages en matière de pratiques agricoles, de gestion des ressources naturelles, de régimes alimentaires, de santé ou encore d'éducation.

**Concrètement, des expérimentations, des études, des projets collectifs** sont réalisés avec un large réseau d'acteurs professionnels ou citoyens. Des débats sont organisés, des espaces de travail sont proposés, pour réfléchir entre professionnels et non professionnels aux défis préoccupants de demain et mettre en œuvre des solutions.

Merci aux élus et élus communaux, aux agent(e)s qui ont participé à cette expérimentation et aux partenaires locaux qui ont investi ce travail collectif : DRAAF Auvergne / Rhône-Alpes, Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, SAFER Puy-de-Dôme, FRCIVAM Auvergne, Communautés de Communes Ambert Livradois-Forez, Thiers Dore Montagne, Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne Communauté, Riom Limagne et Volcans. Merci à Alain Guéringer, chercheur à l'INRAE, pour son intervention experte auprès des participants.

Édition : Parc naturel régional Livradois-Forez - Grand Clermont

Directeur de la rédaction : Stéphane RODIER

ISBN : 979-10-93059-20-4

Rédaction et relecture : Priscille Gelly (Bio 63), Adeline Pacaud (Terre de Liens Auvergne), PAT Grand Clermont/Parc Livradois-Forez

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2024 - Tirage : 1 500 exemplaires

Illustrations : Clémentine BEAUDOUX Studio Hespéride

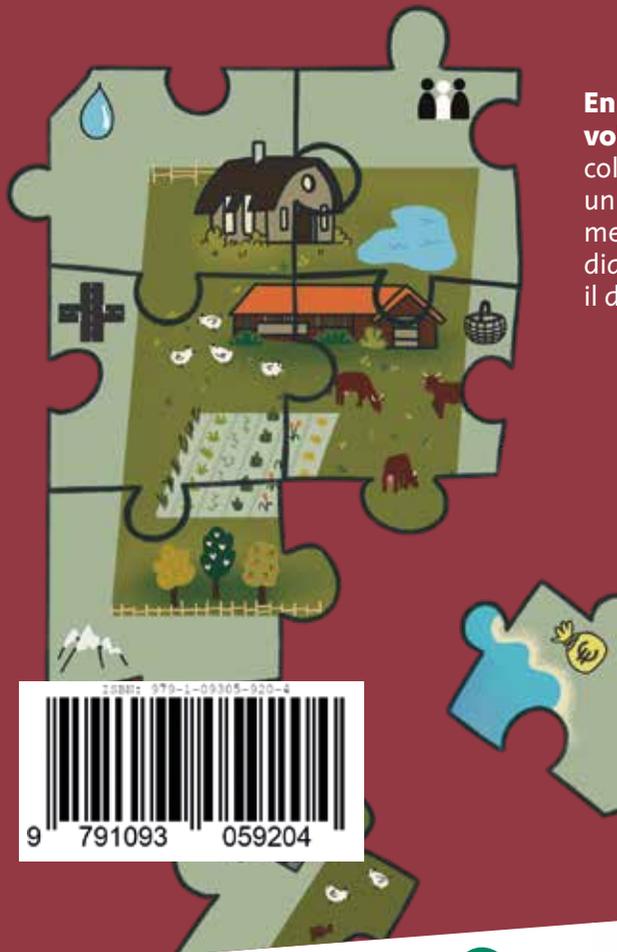
Mise en page : Parc Livradois-Forez

Impression : Imprimerie Chambrial-Cavanat

Mai 2024



<https://pat-grand-clermont-parc-livradois-forez.fr/>



**En 2022, dans le cadre du PAT Grand Clermont/Parc Livradois-Forez, 8 communes volontaires du Puy-de-Dôme et de Haute-Loire s'engagent dans une expérimentation collective pour mobiliser autrement du foncier et installer des activités agricoles. Ce livret est un retour de leur expérience vécue. Il a vocation à partager une méthode et des questionnements qui inspirent d'autres élus à se mettre en mouvement et leur permettent de faciliter le dialogue autour des questions agricoles. Il n'est pas exhaustif mais pour chaque sujet abordé, il donne des clés pour aller plus loin grâce à des fiches techniques détaillées.**



Grand Clermont  
72 avenue d'Italie  
CS 40001  
63057 Clermont-Ferrand cedex 1  
Tél. 04 44 44 95 80  
[www.legrandclermont.com](http://www.legrandclermont.com)

Parc naturel régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
Le Bourg  
63880 Saint-Gervais-sous-Meymont  
Tél. 04 73 95 57 57  
[www.parc-livradois-forez.org](http://www.parc-livradois-forez.org)

le Grand Clermont



**BIO 63**  
Le réseau de  
l'agriculture  
biologique du  
Puy-de-Dôme



**FranceAgriMer**  
ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



Avec  
la contribution  
ancière du compte  
d'affectation spéciale  
développement  
agricole et rural  
CASDAR

  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*